



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du seconde degré (CAFEP-CAPET),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 16 février 2023 nommant le jury du concours externe du CAPET et du CAFEP-CAPET, section biotechnologies option santé environnement à la session 2023,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves d'admissibilité du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Carine COMBATALADE
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

Mme Sandrine LECLERC
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

Mme Carine TOURDOT-PRUVOST
Professeure certifiée

Académie d' AMIENS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU